

17291B

NOTICE HISTORIQUE  
SUR  
**La Guyane**  
**Française**

PUBLIÉE A L'OCCASION

de l'Exposition Coloniale de Marseille

(MAI-NOVEMBRE 1906)

PAR

HENRY RICHARD

*Président honoraire*

de la Chambre d'Agriculture de Cayenne



PARIS

" UNION DES ARTS GRAPHIQUES "

44, Rue Servan, 44

1906



# LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OCCASION DE

## **l'Exposition Coloniale de Marseille**

(Mai-Novembre 1906)

---

—  
AU LECTEUR  
—



Cette notice n'a pas la prétention d'être une histoire même abrégée de la Guyane Française. Une œuvre de cette importance demanderait un temps et un travail considérables, aussi bien que la possession de documents qui, pour être réunis, exigeraient de longues et patientes recherches.

L'auteur n'a eu qu'un but : profiter de l'Exposition Coloniale de Marseille, en 1906, pour appeler sur notre colonie l'attention de tous ceux qui s'intéressent au développement colonial de la France et peuvent y concourir, notamment des capitalistes. Bien que vieille possession française, elle est cependant fort peu connue et mal appréciée. Elle a même été calomniée pour son climat et pour sa population : elle a été rendue responsable d'événements désastreux et de douloureux insuccès, dus surtout à l'imprévoyance et à l'impéritie des organisateurs et des dirigeants du passé.

Pour atteindre le but proposé, en rétablissant la vérité sur la Guyane Française, il a paru nécessaire de présenter au lecteur un aperçu attrayant du passé Guyanais, en narrant des faits et des souvenirs se rattachant à ce passé, capables d'intéresser le public.

L'ordre chronologique n'a pas été servilement suivi : L'auteur a groupé des faits de même nature et de même ordre qui se sont déroulés à différentes époques et concernant des personnages, qui ont été les plus marquants dans ces diverses époques. C'est ainsi que, notamment, pour les voyages dans l'intérieur, l'auteur a réuni tout ce qui a trait aux explorations et aux voyageurs. L'auteur a même rappelé sommairement certains voyages, accomplis par ces courageux et dévoués savants et explorateurs sur d'autres points de l'Amérique, autres que la Guyane Française.

Sans doute, pour les notabilités citées, il peut exister quelques omissions, dues au peu de temps consacré à l'élaboration de cette notice et au manque de documents. L'auteur ne peut que répéter qu'il n'a pas fait un précis historique, mais qu'il s'est contenté de rappeler des événements saillants et accomplis par ou sous des notoriétés les plus connues.

La notice se termine par un aperçu personnel de l'auteur sur les voies et les moyens à employer pour arriver à la connaissance, au développement et à la colonisation progressive de notre Guyane.

Vieux Guyanais, profondément dévoué au pays, l'auteur a pensé pouvoir se permettre de soumettre au public un plan succinct, que quarante années d'études et d'expérience lui ont fait concevoir.

Puisse l'auteur, avec ce modeste fascicule, avoir fait un travail pouvant avoir quelque utilité pour la Colonie.

*Euréka* (j'ai trouvé) est la devise Californienne. Cette devise doit devenir celle de notre Guyane, au fur et à mesure des découvertes de tous genres, qui seront faites dans son vaste inconnu et assureront la colonisation et le peuplement de proche en proche de la France équinoxiale du vieux temps.

**La Guyane aux Français et par les Français.**



AU LECTEUR



# LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OCCASION DE

## **L'Exposition Coloniale de Marseille**

(Mai-Novembre 1906)

---

La Guyane française, avec toutes les terres voisines du continent américain, considérée comme un groupe d'îles depuis la découverte de Christophe Colomb, fut abordée en 1500 par Alphonse d'Ojéda et le pilote Jean de la Cosa. La même année, elle fut reconnue dans toute l'étendue de son littoral, du fleuve des Amazones au fleuve de l'Orénoque, par Vincent Yanez Pinçon. La situation incertaine de la rivière du même nom a causé le différend, qui a existé pendant plus de deux siècles entre la France et le Brésil, relativement au droit de propriété sur le territoire, formant le contesté Franco-Brésilien. La sentence arbitrale du 1<sup>er</sup> décembre 1900 a tranché le différend au profit du Brésil, à tort ou à raison. La France ayant accepté cette décision, il n'y a plus qu'à s'incliner devant un fait accompli, tant contestable qu'il puisse être pour certaines personnes s'appuyant sur des documents très anciens.

Pendant tout le seizième siècle, un grand nombre d'aventuriers abordèrent ce continent et l'explorèrent, attirés par une légende fabuleuse qui narrait l'existence, au centre de la Guyane, d'une cité merveilleuse, dans laquelle se trouvaient entassées d'immenses richesses. Cette ville construite sur le bord d'un vaste et magnifique lac, appelé Parime, était désignée sous le nom de Manoa del Dorado. Là, disait la légende, s'étaient réfugiés les derniers descendants des Incas du Pérou avec le reste de leurs trésors, qu'ils avaient pu sauver de la cupidité des conquérants espagnols. La cité s'étendait le long du lac; elle était composée de somptueux palais aux toits d'or et d'argent, et, dans ses rues pavées en pierres aurifères, circulait une immense population dont la principale occupation était la récolte de l'or provenant des sables du lac.

Cette légende survivait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle et donna carrière à nombre d'entreprises pendant toute la durée du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le but de découvrir, sinon la fameuse cité, du moins les richesses que recélait le sol ou le lac.

Toutes stériles que sont restées ces expéditions aventureuses, basées sur la légende, elles contribuèrent à attirer l'attention des marchands de l'époque sur le pays, et diverses tentatives de colonisation furent faites par des commerçants et des marins normands.

Cependant, la Guyane française qui, à l'origine, s'étendait des bouches des Amazones aux bouches de l'Orénoque, bien qu'elle fût terre française depuis les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, n'eut un réel commencement de colonisation qu'avec la création à Rouen, de la Compagnie du Cap du Nord. Cette compagnie avait été constituée, avec lettres patentes du roi, par de petits seigneurs et des marchands de cette cité. Un des associés, M. Charles Poncet de Brétigny, fut mis par la Société à la tête de l'affaire et débarqua à Cayenne le 4 mars 1644 avec le titre officiel de Gouverneur, Lieutenant-général pour le roi, en outre de ses fonctions de Directeur de la Compagnie. Il se rendit célèbre par ses cruautés envers les Indiens aborigènes, dont il voulut faire des esclaves, par ses exactions et sa déplorable administration. Il fut tué le 14 juin 1645, d'un coup de flèche que lui décocha, entre les deux yeux, un Indien borgne appelé Pagaret.

La Compagnie du Cap du Nord, qui n'avait rien constitué, fut remplacée en 1652 par la Compagnie dite de Terre Ferme de l'Amérique ou France équinoxiale. A cette compagnie, qui n'avait pas réussi non plus, succéda en 1665 la Compagnie des Indes occidentales. Sous les représentants successifs de cette société, ayant tous, en outre, le titre de Gouverneur, la colonie resta à l'état embryonnaire par suite de la mauvaise administration des associés, de la rivalité existant entre eux, du désarroi qui s'en suivit et de la continuation du système de persécution et de cruautés envers les aborigènes.

Ravagée à plusieurs reprises par les Anglais et les Hollandais, la colonie fut prise par les Hollandais en 1676 sous le gouvernement de Cyprien Léfébure, seigneur de Lézy, homme de grande énergie qui, en 1667, s'était distingué par sa belle défense contre les Anglais. Le Gouverneur fut assez heureux pour échapper aux Hollandais et revenir en France.

Il obtint du roi Louis XIV l'envoi d'une flotte, pour reprendre la colonie. Cette flotte fut placée sous le commandement de l'amiral d'Estrées qui, le 20 décembre 1676, reprit Cayenne et chassa les Hollandais des établissements qu'ils avaient déjà créés sur divers points de la colonie.

Le souvenir de ce glorieux fait d'armes a été consacré par une plaque commémorative, apposée à l'entrée du fort Cépérou, le 20 décembre 1902 sous le gouvernement intérimaire de M. Merwart, Secrétaire Général des Colonies, à la suite d'une brillante fête patriotique due à l'initiative du chef de la colonie, à l'occasion de la date anniversaire de la reprise de Cayenne. Une brochure spéciale imprimée par l'Imprimerie du Gouvernement contient la relation de cette solennité.

Un tableau, dû au pinceau du peintre Paul Merwart, frère du Gouverneur, existe au Musée colonial de Cayenne et rappelle le fait d'armes de l'amiral.

La commémoration de la victoire de l'amiral d'Estrées avait été conservée par une médaille frappée sur l'ordre du grand roi. Un spécimen de cette médaille existe au Musée colonial de Cayenne.

A la direction de l'Artillerie de notre ville se trouvait l'original ou un fac-similé de l'époque, du rapport adressé au roi par l'amiral d'Estrées de son heureuse et héroïque opération.

La route, par laquelle sont arrivés en ville les marins et les soldats de l'amiral, dont la flotte était mouillée à l'anse d'Armire, près de Montabo, s'appelle aujourd'hui avenue d'Estrées. C'est le prolongement de la voie centrale de Cayenne, rue de la Liberté (antérieurement rue de Choiseul, vulgairement Grand'Rue) et le commencement de la route Coloniale conduisant à Rémire et au Dégrad-des-Cannes, sur le fleuve Mahury.

La ville, entourée d'une enceinte fortifiée, était alors concentrée autour du fort Cépérou, plutôt élevé contre les Indiens que contre l'ennemi extérieur. La porte de Rémire, qui se trouvait à peu près à la hauteur de la Mairie actuelle, donnait accès sur la campagne. Un sentier conduisait à Rémire, localité où, à la prise de la colonie, avait été établi le Gouvernement.

Le nom de Cépérou n'est autre que celui de l'Indien qui y était établi avec sa famille, à l'arrivée des Français.

M. de Lézy, rétabli dans le gouvernement de la Guyane, l'administra comme Gouverneur pour le roi, à l'exclusion de toute compagnie, dont les droits et privilèges furent supprimés désormais.

En mars 1679, son lieutenant, son parent, peut-être son frère, le marquis Pierre-Éléonore Létébure, seigneur de la ville de Férolles, lui succéda et gouverna la colonie pendant vingt-six ans, jusqu'à sa mort arrivée à Cayenne le 5 août 1705. Pendant cette longue carrière administrative, M. de Férolles avait fait quatre voyages en France. Mais, même en son absence, l'impulsion donnée par lui, pour le développement de la colonie et pour la lutte contre les puissances étrangères, n'en subsista pas moins.

Français de race, il voulut conserver, dans toute son intégrité, le vaste territoire dont il avait le gouvernement, de cette France équinoxiale dont il avait fait son pays d'adoption. Ce fut l'œuvre qu'il poursuivit énergiquement jusqu'à sa mort.

Les Portugais du Brésil, en pleine paix, venaient ravager nos établissements de Ouassa, de l'Oyapock et de l'Approuague. Ils avaient établi, sur l'Araguary et à Macapa, des forts d'où ils partaient pour commettre leurs déprédations. Ruiner ces forts, chasser les Portugais, tel fut le but qu'eut en vue M. de Férolles.

Pour pouvoir les surprendre, il fit commencer l'exécution d'une route militaire qui, partant des sources de l'Orapu, devait, à travers bois et par les savanes de l'intérieur, aboutir aux bords de l'Amazone.

Mais le projet grandiose ne put s'effectuer, faute d'ordres précis du roi, qu'avait en vain demandés le gouverneur. Celui-ci poursuivait un double but. Par ce chemin, il devenait facile de pénétrer par terre jusqu'aux Amazones pour chasser les Portugais du territoire français, sur lequel ils empiétaient sans cesse, et en même temps de ravitailler les forts français sur l'Araguary.

Cette voie devait en outre permettre la découverte des richesses naturelles du pays, telles que les mines d'or et d'argent, à l'existence desquelles on croyait, et faciliter le commerce avec les peuplades indiennes de l'intérieur dont le nombre était évalué à plus de 200.000 habitants.

L'exécution de cette haute conception eût assuré le développement et l'avenir de la colonie. Elle attend encore sa réalisation, qui serait du plus grand intérêt pour le pays.

Cependant, poursuivant son but, de Férolles pénétrait jusqu'à l'Araguary par le Mayacaré et les savanes inondées, pendant que deux caravelles de guerre occupaient par mer, par leurs démonstrations, l'attention des Portugais, il se présentait devant le fort de l'Araguary et forçait les ennemis à l'évacuer.

Plus tard, pénétrant jusqu'aux Amozones par le Parou, il détruisit deux forts établis par les Portugais au delà des Amazones et les obligeait à abandonner le territoire. Toujours infatigable, l'esprit continuellement en éveil contre l'ennemi, revenant sans cesse à la charge, en 1697, pour connaître, par lui-même le pays, il faisait un voyage

militaire d'exploration jusqu'aux rives des Amazones. La relation manuscrite de ce voyage doit se trouver au dépôt des fortifications de la marine.

En 1700, de Férolles avait fait envoi en France de 29 quintaux de minerai d'argent provenant de la montagne qui en a reçu le nom. L'ordonnateur Lescallier (1785-1788) affirme, dans un de ses ouvrages, l'existence des minerais d'argent et de fer dans cette localité.

Que resta-t-il de ce hardi et vaillant Français ? Pas même un souvenir local, pas une place, pas une grande voie de la ville portant son nom ! Une réparation, toute tardive qu'elle sera, est due à la mémoire du glorieux marquis Pierre Eléonore, seigneur de la ville de Férolles.

On dit que la famille de M. de Férolles n'est pas éteinte et que parmi ses descendants, serait M. Pierre de la Ville de Beaugé, habitant au château de Condé (Loiret).

M. de la Ville de Beaugé connaît les Guyanes y étant venu, il y a un certain nombre d'années, pour surveiller les intérêts qu'il avait dans la Société du Monsrail à Carsewène.

Il est de toute justice et de vérité historique de remémorer dans cette notice l'œuvre des Pères jésuites qui, dès 1651, se consacrèrent aux Indiens aborigènes, en les catéchant, en les protégeant contre les persécutions et en les concentrant dans des établissements agricoles créés sur divers points de la Colonie, notamment à Kourou, à Oyapock, à Roura, dans la Comté et à Rémire. Dans cette dernière localité, sur l'habitation « Moulin à Vent » ou « Loyola », existe encore une tour sur laquelle se trouvait un moulin, qui aurait été établi pour élever l'eau du ruisseau de Rémire captée dans des bassins et pour la répandre sur la propriété.

Le bassin du Grand-Beaugard, aussi dans la commune de Rémire, créé par eux, subsiste encore aujourd'hui dans un état de conservation qui témoigne de toute la valeur du travail.

Toute difficile qu'était cette œuvre de civilisation, en raison de la nature nomade de l'Indien, de son peu de besoin, de son désir de bien-être, et de sa tendance fort accentuée à l'ivrognerie, les jésuites obtenaient quelques bons résultats. Mais l'œuvre disparut avec eux à leur expulsion de la colonie, en 1762. Race vigoureuse, la race aborigène, dite des Peaux-Rouges, de la grande famille Tupi Caraïbe, aurait pu, par le croisement avec la race blanche et la race africaine, produire un métissage fort intéressant. Un certain nombre de familles proviennent de ces croisements et offrent des spécimens très beaux.

Les Pères jésuites Grillet et Béchanel ont laissé des relations très complètes et fort instructives sur des voyages qu'ils ont fait dans l'intérieur de la Guyane en 1674. Le Père Pelleprut a publié à Paris, en 1655, une relation des Missions des Pères de la Compagnie de Jésus, de vernement fut achevée

Entr  
tour carrée,  
est celle qu  
tembre 182  
feuille de l  
fronton de  
Hugues. Se  
son auteur  
vieux cadra  
Cette horlo

De r  
père, fils e  
comme lieu

Com  
comme pay  
dans la con  
et dévoués  
de la cultur  
la Guyane,  
sorte de m  
étant des p  
subsistent  
l'impulsion  
par les min  
sous leur g

Le s  
du xviii<sup>e</sup> si

germination, et obtinrent ainsi leur graine.

1193.

Bibliothèque de La Rochelle

Emprunteur : Jour

Rivory

Adresse : 24 rue de

4 septu 12

**BULLETIN DE PRÊT**

Nom d'auteur, titre et tomaisn de l'ouvrage

R.P. LABAT - Voyages aux Isles  
de l'Amérique - 49765

II

La Rochelle, le 22 - Avril 1961

Signature,

Rivory

Il obtint du roi Louis XIV l'envoi d'une flotte, pour reprendre la colonie. Cette flotte fut placée sous le commandement de l'amiral d'Estrées qui, le 20 décembre 1676, reprit Cayenne et chassa les Hollandais des établissements qu'ils avaient déjà créés sur divers points de la colonie.

Le souvenir de ce glorieux fait d'armes a été consacré par une plaque commémorative, apposée à l'entrée du fort Cépérou, le 20 décembre 1902 sous le gouvernement intérimaire de M. Merwart, Secrétaire Général des Colonies, à la suite d'une brillante fête patriotique due à l'initiative du chef de la colonie, à l'occasion de la date anniversaire de la reprise de Cayenne. Une brochure spéciale imprimée par l'Imprimerie du Gouvernement contient la relation de cette solennité.

Un tableau, dû au pinceau du peintre Paul Merwart, frère du Gouverneur, existe au Musée colonial de Cayenne et rappelle le fait d'armes de l'amiral.

La commémoration de la victoire de l'amiral d'Estrées avait été conservée par une médaille frappée sur l'ordre du grand roi. Un spécimen de cette médaille existe au Musée colonial de Cayenne.

A la direction de l'Artillerie de notre ville se trouvait l'original ou un fac-similé de l'époque, du rapport adressé au roi par l'amiral d'Estrées de son heureuse et héroïque opération.

La route, par laquelle sont arrivés en ville les marins et les soldats de l'amiral, dont la flotte était mouillée à l'anse d'Armire, près de Montabo, s'appelle aujourd'hui avenue d'Estrées. C'est le prolongement de la voie centrale de Cayenne, rue de la Liberté (antérieurement rue de Choiseul, vulgairement Grand'Rue) et le commencement de la route Coloniale conduisant à Rémire et au Dégrad-des-Cannes, sur le fleuve Mahury.

La ville, entourée d'une enceinte fortifiée, était alors concentrée autour du fort Cépérou, plutôt élevé contre les Indiens que contre l'ennemi extérieur. La porte de Rémire, qui se trouvait à peu près à la hauteur de la Mairie actuelle, donnait accès sur la campagne. Un sentier conduisait à Rémire, localité où, à la prise de la colonie, avait été établi le Gouvernement.

Le nom de Cépérou n'est autre que celui de l'Indien qui y était établi avec sa famille, à l'arrivée des Français.

M. de I  
Gouverneur po  
furent supprim

En mar  
Eléonore Léfél  
pendant vingt-  
longue carrière  
même en son a  
et pour la lutt

Françai  
dont il avait  
d'adoption. C

Les Por  
Ouassa, de l'C  
des forts d'ou  
les Portugais,

Pour p  
qui, partant d  
aboutir aux b

Mais le  
vain demande  
devenait facil  
territoire fran  
les forts franc

Cette v  
telles que les  
commerce av  
de 200.000 ha

L'exéc  
la colonie. El

Cepen  
Mayacaré et  
mer, par leur  
de l'Araguar

Plus  
établis par le  
Toujo  
cesse à la cl

12 Ri vory  
Expedition au Koudou  
Guyane  
Compagnie de la France  
equinoxiale  
1652  
1665

mme  
lèges  
ierre-  
lonie  
cette  
Mais,  
lonie  
ritoire  
o pays  
nts de  
acapa,  
hasser  
litaire  
érieur,  
vait en  
min, il  
ais du  
itailler  
u pays,  
liter le  
à plus  
enir de  
le pays:  
par le  
ent par  
le fort  
ix forts  
ritoire.  
ant sans  
voyage



militaire d'exploration jusqu'aux rives des Amazones. La relation manuscrite de ce voyage doit se trouver au dépôt des fortifications de la marine.

En 1700, de Férolles avait fait envoi en France de 29 quintaux de minerai d'argent provenant de la montagne qui en a reçu le nom. L'ordonnateur Lescallier (1785-1788) affirme, dans un de ses ouvrages, l'existence des minerais d'argent et de fer dans cette localité.

Que resta-t-il de ce hardi et vaillant Français ? Pas même un souvenir local, pas une place, pas une grande voie de la ville portant son nom ! Une réparation, toute tardive qu'elle sera, est due à la mémoire du glorieux marquis Pierre Eléonore, seigneur de la ville de Férolles.

On dit que la famille de M. de Férolles n'est pas éteinte et que parmi ses descendants, serait M. Pierre de la Ville de Beaugé, habitant au château de Condé (Loiret).

M. de la Ville de Beaugé connaît les Guyanes y étant venu, il y a un certain nombre d'années, pour surveiller les intérêts qu'il avait dans la Société du Monsrail à Carsewène.

Il est de toute justice et de vérité historique de remémorer dans cette notice l'œuvre des Pères jésuites qui, dès 1651, se consacrèrent aux Indiens aborigènes, en les catéchant, en les protégeant contre les persécutions et en les concentrant dans des établissements agricoles créés sur divers points de la Colonie, notamment à Kourou, à Oyapock, à Roura, dans la Comté et à Rémire. Dans cette dernière localité, sur l'habitation « Moulin à Vent » ou « Loyola », existe encore une tour sur laquelle se trouvait un moulin, qui aurait été établi pour élever l'eau du ruisseau de Rémire captée dans des bassins et pour la répandre sur la propriété.

Le bassin du Grand-Beaugard, aussi dans la commune de Rémire, créé par eux, subsiste encore aujourd'hui dans un état de conservation qui témoigne de toute la valeur du travail.

Toute difficile qu'était cette œuvre de civilisation, en raison de la nature nomade de l'Indien, de son peu de besoin, de son désir de bien-être, et de sa tendance fort accentuée à l'ivrognerie, les jésuites obtenaient quelques bons résultats. Mais l'œuvre disparut avec eux à leur expulsion de la colonie, en 1762. Race vigoureuse, la race aborigène, dite des Peaux-Rouges, de la grande famille Tupi Caraïbe, aurait pu, par le croisement avec la race blanche et la race africaine, produire un métissage fort intéressant. Un certain nombre de familles proviennent de ces croisements et offrent des spécimens très beaux.

Les Pères jésuites Grillet et Béchanel ont laissé des relations très complètes et fort instructives sur des voyages qu'ils ont fait dans l'intérieur de la Guyane en 1674. Le Père Pelleprut a publié, à Paris, en 1655, une relation des Missions des Pères de la Compagnie de Jésus, dans les îles et terres fermes de l'Amérique méridionale. L'hôtel actuel du gouvernement était la résidence des Pères jésuites. Cette construction, commencée en 1749 fut achevée, en 1752, sur le plan et sous la conduite du Père Duberland, supérieur.

Entre l'hôtel du Gouvernement et l'hôtel du Conseil général actuel se trouve une tour carrée, qui avait été élevée expressément pour contenir une horloge. Cette horloge est celle qui est au fronton du gouvernement. C'est une pièce précieuse, écrivait le 8 septembre 1821, Duval Delvaty, horloger du roi, à Cayenne, dans un rapport publié dans la feuille de la Colonie du 22 septembre 1821, n° 115. Elle fut transportée de la tour au fronton de l'Hôtel du gouvernement où elle est encore, par ordre du gouverneur Victor Hugues. Selon le rapport de Duval Delvaty, elle aurait été fabriquée à Liège, le nom de son auteur était sur un cadran de cuivre qui fut changé au moment du déplacement. Le vieux cadran fut déposé au contrôle de la marine, mais, dès 1821, on n'a pu le retrouver. Cette horloge avait coûté 10.000 francs.

De 1700 à 1763, la colonie fut gouvernée par la famille des seigneurs D'Orvilliers, père, fils et petit-fils eurent successivement le gouvernement soit à titre intérimaire, comme lieutenant du roi, soit comme gouverneurs titulaires.

Comme seul souvenir de cette famille, qui elle aussi, avait adopté la Guyane comme pays, il reste l'habitation cacaoyère connue sous le nom de D'Orvilliers, située dans la commune de Rémire, le long de la côte. C'était le lieu de repos de ces distingués et dévoués administrateurs, qui se consacrèrent, au développement dans notre colonie, de la culture du cacao, plante originaire de la Guyane. Cette culture eut fait la fortune de la Guyane, si elle eut été universellement répandue. Elle eut constitué pour le pays une sorte de monopole pendant de longues années, ses terres, comme celles du Vénézuéla, étant des plus propices à cette culture. Les quelques restes de plantations de cacao qui subsistent encore aujourd'hui sur différentes propriétés de Rémire, proviennent de l'impulsion donnée par les trois gouverneurs D'Orvilliers. La culture du café, préconisée par les ministres de la marine et des colonies à cette époque, commença à se développer sous leur gouvernement.

Le café avait été introduit à la Guyane française, dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, par des déserteurs, qui apportèrent de Surinam des graines de caféier en germination, et obtinrent ainsi leur grâce.

Le gouverneur, M. D'Orvilliers, chargea Lamotte-Aigron de les planter sur sa propriété. En 1720, le ministre recommandait au gouverneur D'Orvilliers de porter tous ses soins sur les caféiers plantés, à titre d'essai, sur l'habitation Lamotte-Aigron. En 1722, le 6 décembre, une commission administrative constata la réussite de ces plants, et déclara certain le succès de la culture du caféier à la Guyane.

Ce fut sous le gouvernement de Gilbert D'Orvilliers, que mourut Paul Lefébure, seigneur d'Albon. Le 13 septembre 1706, d'Albon faisait enregistrer ses pouvoirs d'inspecteur de marine. Le 13 juillet 1713, il recevait le titre d'ordonnateur, comme premier fonctionnaire portant ce titre. Pour cause de vieillesse, le 20 décembre 1745, il remettait le service entre les mains de Villiers de l'Isle Adam, contrôleur de la marine, et mourut avec son titre à l'âge de quatre-vingts ans, le 26 juin 1746.

Pas une glorification, pas un souvenir à ce haut administrateur qui vécut à la Guyane pendant quarante ans, collaborateur distingué de de Férolles et des D'Orvilliers.

Dunezat (Jean-Baptiste Hyacinte), chevalier de Saint-Michel, major, qui commanda en l'absence du gouverneur Gilbert D'Orvilliers, de juin 1751 à mai 1752, et de juillet 1753 à avril 1757, est digne d'être cité parmi les célébrités guyanaises.

En 1732, n'étant encore que capitaine, il avait pénétré dans l'Amazone sur deux pirogues armées, avait débarqué sur les bords du Guripiba, affluent du grand fleuve, et fait acte de prise de possession du territoire.

Homme de guerre, comme ses ancêtres, il continua, par ses faits d'armes, la glorieuse tradition de sa famille. Son bisaïeul, capitaine de bombardier et de brulot, avait été anobli par le roi Louis XIII, pour ses incessantes attaques contre les navires anglais qu'il brûlait et coulait. La descendance du chevalier de Saint-Michel Dunezat existe encore à Cayenne.

La période d'un siècle, qui s'étend de 1700 à 1800, est remplie par les tentatives de tous genres faites, par ordre du gouvernement métropolitain, ou spontanément par les gouverneurs, pour arriver à connaître l'intérieur de la colonie au double point de vue géologique et colonisateur. De nombreux voyageurs, hommes de sciences et de dévouement, parcoururent différentes zones de la colonie, et consignèrent dans des rapports ou dans des ouvrages spéciaux les résultats de leurs explorations.

L'astronome Lacondamine, membre de la Commission de savants, qui mesurèrent sous l'Equateur (1741-1743), les degrés du Méridien, après avoir descendu le fleuve des Amazones, depuis Jaën, arrivait le 17 janvier 1744 au fort de Macapa. Le 22 février, il recevait l'hospitalité chez les pères Jésuites, à l'établissement de Saint-Louis, à l'Oyapock. De là il arrivait à Cayenne, d'où il partait pour Kourou, et y faisait des observations scientifiques sur une montagne située à une certaine distance dans l'intérieur, qui a conservé le nom de Lacondamine.

En 1763, sous le gouverneur intérimaire de Brûletout de Préfontaine, en l'absence du titulaire Turgot, se place la désastreuse tentative de colonisation, connue sous le nom d'expédition de Kourou. Elle coûta la vie à près de dix mille colons, sur les douze mille qui avaient été réunis inconsidérément, et jetés avec l'imprévoyance la plus complète sur les rives de Kourou. Deux mille de ces malheureux, à peine, rentrèrent en France; une soixantaine s'établit du côté de Sinnamary, s'occupant de l'élevage du bétail, et y firent souches. De cette entreprise qui, bien conçue et bien dirigée, aurait assuré le développement de la Guyane française, sont nés le discrédit et la mauvaise renommée, qui pèsent lourdement sur la colonie. Le choix qu'on en fit, comme le lieu de déportation pour les victimes de nos discordes civiles, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et sous le deuxième empire, puis comme terre de la transportation pour la concentration des bagnes de la Métropole, enfin, comme lieu de relégation, n'a fait que perpétuer la triste célébrité du pays.

A la suite des événements du 9 thermidor (27 juillet 1794), un certain nombre de conventionnels célèbres furent déportés à la Guyane, à Sinnamary. Parmi eux se trouvaient Billaud-Varennés et Collot d'Herbois. Le premier refusa sa grâce, après le 18 brumaire, et se retira à Haïti, où il mourut. C'est donc à tort que l'on raconte ici que sa tombe se trouve au cimetière de Sinnamary.

Le terrible proconsul lyonnais, Collot d'Herbois, mourut le 17 juin 1796, à Cayenne, où il avait été transporté par suite de maladie. Les uns disent qu'il mourut à l'hôpital, d'autres narrent qu'il expira dans une petite maisonnette, qui existait sur l'emplacement actuel du collège, et où il était soigné par une vieille africaine compatriote.

Parmi les 193 déportés du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) qui arrivèrent à Cayenne sur la frégate « *La Décade* », le 19 juin 1798, et furent internés à Sinnamary, on remarquait le général Pichegru, le conquérant de la Hollande, ancien président des Cinq-Cents, qui s'évada avec sept de ses compagnons, fut recueilli par les Hollandais de Surinam, revint en Europe pour mourir étriqué dans sa prison, à la suite de l'attentat de Georges Cadoudal-Lavilleheurmouïs, mort à Sinnamary chez un notable habitant du pays, M. Morgestern, qui lui avait donné l'hospitalité; Barbé Marbois qui devint plus tard président de la Cour des Comptes et Ministre; Ange Pitou, le chansonnier pamphlé-

taire royaliste, dont le nom a été rendu populaire par le grand romancier Alexandre Dumas, qui l'a pris pour type d'un héros de ses romans.

Sous le deuxième empire, un certain nombre de déportés politiques furent encore internés à la Guyane. Parmi eux, se trouvait le publiciste Charles Délescluzes, qui bénéficia de l'amistie de 1859 et périt en 1871 sous la Commune.

Le Maréchal des camps et armées du roi, Louis-Thomas Jacoux de Fiedmond fut d'abord Gouverneur intérimaire de la Colonie du 2 janvier 1764 au 22 décembre de la même année, avec le titre de Commandant en chef et Commandant particulier, de la rivière de Cayenne à la frontière des Portugais. Comme titulaire, il administra le pays du 28 janvier 1768 au 15 décembre 1781, et pendant ce long gouvernement de treize années, M. de Fiedmond ne cessa de s'occuper du développement agricole de la Colonie et de lutter avec énergie contre les Portugais qui continuaient à envahir notre territoire et à y commettre des déprédations. Il s'attacha tellement à la Guyane qu'à sa mort il légua aux pauvres de la Colonie un titre de rente de 3.500 francs dont jouit encore le bureau de bienfaisance de Cayenne. Le seul souvenir existant de ce bienfaiteur des pauvres et de ce grand administrateur est la dénomination d'un tronçon de rue de la ville, situé dans un quartier malpropre et inhabité. Existe-t-il plus de deux ou trois Cayennais connaissant à Cayenne la rue Fiedmond ?

Ce fut sous son gouvernement qu'en 1771, Poivre introduisit dans notre colonie le poivrier et des arbres à épice.

En 1778, quatre girofliers, les premiers plantés en Guyane, étaient en plein rapport sur l'habitation « Courant » dont le créateur avait été Claude Courant, conseiller au Conseil supérieur de la Colonie en 1709. On raconte qu'à bord du navire venant de l'archipel Indien, sur lequel était Poivre avec ses précieuses plantes, il y eut disette d'eau potable. Les officiers et l'équipage furent rationnés pour l'eau, et Poivre se priva de la moitié de sa ration pour arroser les plantes qu'il avait dérobées à la vigilance des Hollandais.

Le poivre de la Colonie était bien coté dans le commerce, mais pour beaucoup, le poivre provenant du poivrier est confondu avec le produit dénommé commercialement poivre de Cayenne, qui n'est pas fourni par le poivrier. Le poivre de Cayenne de l'époque était du piment de premier choix, séché, broyé, pulvérisé et tamisé. C'est un condiment culinaire qui entre dans la composition du kary.

Ce fut encore sous le gouvernement de de Fiedmond que la Colonie fit l'acquisition de l'ingénieur suisse Guisan, dont la méthode de culture et de dessèchement devait modifier l'agriculture dans notre Colonie.

Victor-Pierre Malouet, écuyer, conseiller du roi en ses conseils, secrétaire des Commandements de Madame Adélaïde de France, Commissaire général de la Marine, avait pris depuis le 25 novembre 1776 les fonctions d'ordonnateur, avec pouvoirs d'intendant. En vertu d'instructions royales qu'il avait reçues pour développer les productions de la Colonie en denrées coloniales, et poussé par ses propres et hautes idées pour l'agrandissement des productions de notre domaine colonial, il se rendit à Surinam pour étudier sur place la méthode de culture et de colonisation employée dans la Guyane hollandaise, et de laquelle était sortie une réelle prospérité pour cette colonie.

Il y fit la connaissance de l'ingénieur suisse Guisan, alors au service de la Hollande, pour le dessèchement et la canalisation des terres basses ; il l'amena avec lui à Cayenne, en lui faisant donner le brevet de capitaine surnuméraire d'infanterie et d'ingénieur en chef hydraulique et agraire. Ses travaux de dessèchement des terres basses transformèrent l'agriculture à la Guyane française, et sur les terres alluvionnaires conquises sur la mer à l'entrée du Mahury (Rive droite) et à Approuague (Grande Rivière) s'élevèrent rapidement de grandes propriétés sucrières. Sur les terres canalisées par Guisan se construisit le bourg d'Approuague, appelé Guisanbourg, du nom de son fondateur, suivant décision administrative du 22 avril 1834.

Malouet a écrit des mémoires très complets et très instructifs sur les Guyanes. En lisant certaines pages de ces mémoires, on semble lire quelque actualité. Certaines choses, notamment le manque d'esprit de suite dans les idées et les actes, ne s'étant guère modifié dans notre colonie.

De son côté, Guisan a laissé son traité sur les terres basses qui, aujourd'hui encore, est le guide des agriculteurs intelligents.

Les noms de Malouet et de Guisan ont été donnés à deux rues de la ville.

Il existait, il y a quelques années sous le vestibule du gouvernement, un buste de Guisan, il a disparu, relégué sans doute dans quelque grenier de garde-meuble.

A la même époque, Mentelle, géographe du roi, se rendit célèbre par ses travaux sur la Colonie, ses voyages d'exploration et les cartes qu'il en a laissées. En 1763, il est choisi par Brûletout de Préfontaine, gouverneur intérimaire, pour se rendre à Kourou avec l'arpenteur Tugny, à l'effet de préparer un emplacement pour la réception des immigrants de la fatale expédition de Kourou. Le choix était bon, mais trop tardif.

En 1766, il fait avec l'explorateur Brisson de Beaulieu un voyage par l'Oyapock et le Maroni. Plus tard, il visite Kaw, Roura, une partie de l'Oyapock. En 1787, il explore

la région s'étendant de l'Orapu à l'Approuague, en passant par l'habitation domaniale « La Gabrielle » sur laquelle avaient été faites des plantations de girofliers qui existaient encore, en partie, il y a à peine trente ans. En août 1796, Mentelle publia un mémoire sur les limites entre les possessions françaises et portugaises.

Si ce mémoire eut été connu des plénipotentiaires, qui ont rendu la sentence arbitrale, relativement au contesté franco-brésilien, il aurait sans doute modifié leur opinion. Mentelle mourut le 21 décembre 1799. Une petite rue de la Ville porte le nom de Mentelle, dont le buste a longtemps décoré le vestibule du Gouvernement et est sans doute rélégué aussi dans un grenier garde-meuble.

Jean-Baptiste Le Blond par ses voyages, ses travaux et son attachement à la Colonie, mérite plus qu'une simple mention.

Médecin naturaliste du roi, il fut chargé, en 1767, de visiter les Antilles françaises et étrangères ainsi que l'Amérique méridionale, principalement la Guyane française. Ses voyages durèrent de 1767 à 1802; il en a laissé la relation dans un ouvrage ayant pour titre « Voyages aux Antilles et à l'Amérique méridionale », publié en 1815 chez Arthus Bertrand, libraire à Paris. Une carte générale des pays visités par Le Blond et une carte particulière de la Guyane française sont à l'appui des études et des relations du grand voyageur. Pendant longtemps, cette dernière carte a été le seul document technique sur lequel s'est basée l'Administration de la Colonie pour l'attribution des concessions de terrains de culture d'abord et de concessions aurifères plus tard. Elle a été rééditée chez J.-B. Barthelme, successeur de Charles Picquet, 39, quai des Augustins, Paris. Refondue et complétée en 1878, surtout au point de vue de la détermination des zones et des concessions aurifères, par l'arpenteur-juré du Gouvernement Ludovic Eutrope, elle reste encore le seul élément topographique officiel. Toutes précises et consciencieuses qu'ont été les observations de Le Blond, tout considérables qu'aient été ses travaux, il n'est pas moins établi aujourd'hui que sa carte contient des erreurs dues aux moyens rudimentaires mis à sa disposition et aux difficultés innombrables que présentent des voyages d'exploration. Il serait à désirer que cette carte fut encore remaniée et complétée.

En dehors des renseignements géographiques et scientifiques que contient l'ouvrage de Le Blond, on y trouve, en conformité du titre que lui a donné l'auteur : « Un « précis historique des révolutions, des guerres et des faits dont l'auteur a été témoin et « de nombreux détails sur les mœurs, les usages des nations sauvages ou policées, qu'il « a visitées, le récit des maladies épidémiques et particulières à chaque climat, la statis- « tique des Antilles et de l'Amérique méridionale et l'influence des diverses tempé- « ratures sur les hommes, les plantes et les animaux, suivis de recherches géologiques « sur l'état primitif du globe, sur les changements qu'il a subis et qu'il continue à « éprouver, avec des observations sur les effets du courant général de l'Océan, des « marées, des vents, des moussons de l'Inde, etc., etc. »

L'ouvrage est un vrai trésor sur la Guyane et sur son passé, qu'il serait intéressant de conserver et de divulguer en le rééditant.

Les 9 et 10 août 1790, à la suite des événements politiques qui se passaient en France, des troubles éclatèrent dans la Colonie. Un certain nombre d'habitants notables, accusés d'avoir pris part à ces troubles, et parmi lesquels se trouvait Le Blond, furent expulsés de la Colonie. L'Assemblée nationale en France, saisie de la réclamation de ces victimes de l'arbitraire, décréta, le 9 août 1792, que les notables frappés à tort étaient libres de rentrer dans la Colonie. Ce décret permit à Le Blond de revenir à Cayenne pour y continuer ses travaux.

En 1802, Le Blond retournait en France et remettait à la Société d'Agriculture de la Seine un rapport sur un projet de colonisation à la Guyane, conçu par le voyageur Mongrole. Le 5 octobre 1802, la Société transmettait ce rapport, en l'appuyant, au citoyen Decrès, ministre de la Marine et des Colonies.

Au moment de son expulsion de la Colonie, Le Blond habitait à Cayenne une propriété rurale, qu'il faisait cultiver, aux environs de la ville, dans la partie Sud, aux îlets Malouins. Ce nom avait été donné jadis à trois îlets formés de terres arables et de roches ferrugineuses appelées ici roches à ravets (ravet roche, petit cancelrat des bords de la mer), parce que là s'étaient établis quelques pêcheurs malouins. Ces îlets étaient entourés d'eau de la mer, au fond de la rade de Cayenne, dont la profondeur en cet endroit était telle, à cette époque, qu'en 1676 l'amiral d'Estrées y avait mouillé sa flotte, après la reprise de Cayenne sur les Hollandais. Aujourd'hui, et depuis longtemps, les îlets Malouins n'existent plus que de nom et constituent un quartier de la ville, qui se peuple, s'étend et s'améliore chaque jour. Des rues y ont été tracées, parallèles ou perpendiculaires à celles de la ville principale et de nombreuses propriétés privées y ont été bâties et y sont construites chaque jour encore.

Dans le fond de la principale artère, s'élève, au milieu d'un massif de verdure, la maison qui fut celle du chevalier Le Blond.

Le peuple a conservé le souvenir de Le Blond en donnant son nom à cette localité. Une consécration officielle doit être donnée à cet acte de justice populaire, par la dénomination de rue du Chevalier Le Blond à cette principale voie.

Ce quartier s'est développé par suite du morcellement en petites propriétés de la partie nord de l'ancienne habitation Le Blond, morcellement commencé par Daramat et continué par ses parents et héritiers, Pierre et Alexandre Pouget.

Par la libéralité intelligente que ces propriétaires ont faite à la ville de Cayenne, des terrains nécessaires aux rues, la localité s'est développée et est devenue le prolongement de la Ville au Sud.

Au moyen de travaux d'irrigation et par la construction d'un quai le long de la mer, la municipalité cayennaise assurerait toute sécurité aux propriétaires, en les mettant à l'abri des inondations périodiques, produites par les envahissements de la mer, en même temps qu'elle rendrait commerçante cette prolongation de la Ville. L'élargissement du canal Laussat, sa mise en état et la création d'écluses constitueraient des travaux d'intérêt général, pour le plus grand bien de la cité, principalement de la banlieue sud.

Le Blond a laissé une longue descendance, petits-fils et arrière-petits-fils, dont quelques-uns ont occupé de hautes fonctions politiques dans notre colonie.

En 1766, se placent les voyages de Patris qui a laissé des études géographiques et ethnographiques de très grand intérêt.

En 1768, c'est l'arrivée à Cayenne de madame Godin des Odonnais, dont les aventures pourraient être qualifiées de romanesques si leur sincérité n'avait été constatée dans de nombreux ouvrages du temps.

Son mari, astronome français, faisait partie de la fameuse mission à laquelle appartenait Lacondamine, chargé de mesurer sous l'Equateur les degrés du méridien terrestre.

Le 21 septembre 1750, Godin des Odonnais publiait un mémoire sur les richesses forestières de l'île de Cayenne. Ce savant était arrivé à Cayenne, étant parti de Quito, en traversant tout le Brésil, tantôt par terre à travers forêts, tantôt par eau sur les grands fleuves, notamment l'Amazone. Les circonstances l'avaient retenu à la Guyane.

Sa femme, qui était instruite et du grand monde, bien que choyée de toutes les hautes familles de Quito et accoutumée à un certain luxe, conçut le projet de rejoindre à la Guyane son mari, dont elle était séparée depuis dix-huit ans. A cette époque, les communications par mer étaient périlleuses et difficiles et, en outre, étaient subordonnées aux dangers des guerres maritimes existant entre la France et l'Angleterre. Madame Godin des Odonnais, accompagnée de son frère et d'un certain nombre de serviteurs dévoués, suivit la même route que celle qu'avait suivie son mari, c'est-à-dire à travers bois et par eau. Après les plus pénibles privations, après les plus vives souffrances physiques et morales, à travers mille dangers, elle atteignit une mission de Pères jésuites qui la reçurent, la soignèrent, lui firent recouvrer la santé et lui permirent d'arriver, sans trop d'accidents, au terme de son voyage. Madame des Odonnais arrivait seule, après avoir vu mourir de faim, sous ses yeux, son frère et les trois derniers hommes de son escorte dans les forêts du Haut-Amazone.

Lorsque retirée quelques années après, avec son mari, dans une terre qu'elle possédait dans le Berry, elle entra dans un petit bois solitaire, situé près de sa propriété, une terreur muette s'emparait d'elle, et dans ses regards se reflétait l'anxiété des terribles jours qu'elle avait traversés et dont elle n'avait fait la narration qu'une seule fois.

Les guerres de la République et de l'Empire, avec l'occupation de la colonie par les Portugais, ralentirent l'élan des voyageurs. Ce ne fut qu'après la remise de la Guyane à la France que les gouverneurs de la Restauration s'attachèrent à reprendre l'œuvre de la colonisation et les explorations dans l'intérieur.

En 1819, Thébault de la La Monderie, commerçant nantais établi à Cayenne, entreprit un voyage à l'Oyapock, pour la découverte de la plante médicinale la salsepareille et la reprise des relations de commerce avec les Indiens. C'est ce voyageur qui raconte avoir trouvé, au-delà du fort du Cafésoca, un vieillard européen de plus d'un siècle, ancien soldat des guerres du règne de Louis XV.

Le 4 janvier 1822, Jules Milthiade, ancien aspirant de marine, établi à Oyapock depuis un certain nombre d'années, accompagné de son ami Loret, entreprit un voyage dans le but aussi de chercher la salsepareille, plante médicinale fort en vogue à cette époque, et des objets d'histoire naturelle au point de vue commercial. Avec deux forts canots montés de quatorze Indiens, il partit par l'Oyapock. Il constata, à l'embouchure du Camopi, l'existence d'un grand nombre de cacaoyères ne rapportant que fort peu, faute de culture et de soins, provenant des anciennes missions des jésuites. Après avoir reconnu le Yapouri, affluent de l'Oyapock, Milthiade continua son voyage, tantôt par terre, tantôt par eau, et découvrit la salsepareille sur une montagne du Haut-Oyapock que, à défaut d'instruments nécessaires à des observations scientifiques exactes, il estima devoir se trouver par 1° 1/2 de latitude nord et 54° de longitude du méridien de Paris. Partout le voyageur se trouva en présence de nombreuses peuplades d'Indiens : Emerillons, Oyampis, Roucouyennes, Amarichans, avec lesquelles il comptait faire des opérations commerciales par voie d'échanges. Dans les premiers jours d'août il était de retour à Oyapock.

A la suite du rapport sur son voyage que Milthiade adressa au gouverneur, le

baron de Laussat, le chef de la colonie, le chargea de faire un voyage géographique dans l'intérieur.

Le 19 août 1822, il partait de l'habitation de madame veuve Popineau, à Oyapock, avec une escouade d'Indiens canotiers et porteurs, accompagné encore de son ami Loret. Il visitait les diverses peuplades du Haut-Oyapock, qu'il avait vues à son précédent voyage, plus particulièrement celle des Emerillons, parcourait l'Inini, après avoir trouvé les sources de l'Approuague, et après quarante-sept jours de voyage et d'observations, rentrait par le Camopi à Oyapock, au lieu de son départ, chez madame veuve Popineau.

En 1824, Noyer qui fut un des deux délégués de la Guyane en France, visita particulièrement les Roucouyennes, et parcourut les régions de l'Approuague et de l'Oyapock. Il a laissé une notice très complète sur les bois de la Guyane.

En 1824 aussi, Bodin, géographe, visita les mêmes territoires.

Leprieur, pharmacien de 2<sup>e</sup> classe de la marine, chargé de missions dans l'intérieur par le Département, fit dans l'Oyapock et l'Approuague, puis au Camopi, à l'Inini et au Maroni, plusieurs voyages en 1830, 1834 et 1835.

Il a laissé des études très appréciées sur les tribus indiennes qu'il visita, soit seul, soit accompagné d'un habitant propriétaire, son ami, Nicolas Mazin.

Les explorations devinrent plus rares dans les vingt années qui suivirent.

En 1854 et 1855, les pères jésuites Dabbadu et Alet, aumôniers de la transportation, visitèrent la région de l'Oyapock et les anciennes missions.

En août et septembre 1858, la *Revue Coloniale* publiait un travail très documenté intitulé " Guyane française, ses limites sur l'Amazone ". Il émanait du chef de bataillon du génie, plus tard colonel, Alfred de Saint-Quentin. La même année, ce travail fut publié en brochures par l'imprimerie à Paris de Paul Dupont. L'auteur y traite à fond l'histoire de l'ancien contesté franco-brésilien et établit par des documents historiques et des preuves géographiques et diplomatiques les droits de la France sur ce territoire jusqu'au fleuve Araguay. Cet ouvrage a-t-il été connu des hauts plénipotentiaires qui ont jugé au profit du Brésil le différend relatif à ce territoire ? Il est permis d'en douter.

En dehors de quelques voyages isolés et non publiés, quelques missions données par le Gouvernement, tant au Maroni qu'au Contesté franco-brésilien, une période de près de vingt ans reste encore sans aucune étude ou exploration sur la Guyane.

Le 9 juillet 1877, le docteur Jules Crevaux, médecin de 2<sup>e</sup> classe de la marine, quittait la France pour Cayenne, chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'une mission à la Guyane française. Accompagné du chef Boni Apatou, il arrivait au Yari, affluent de l'Amazone, en remontant le fleuve Maroni et en traversant les régions montagneuses de l'intérieur.

En 1878, dans un deuxième voyage, repartant avec Apatou, il remontait l'Oyapock jusqu'à sa source, et par le Parou, affluent de l'Amazone, aboutissait à ce grand fleuve. Il remontait l'Amazone jusqu'aux limites du Brésil avec le Pérou, arrivant en vue des Andes, remontait aussi l'Yça et parcourait dans toute son étendue le lapoura.

En 1880, avec son camarade et ami Lejanne, pharmacien de la marine, il faisait un voyage d'explorations à travers la Nouvelle Grenadé et le Vénézuéla par les fleuves Magdalena, Guavira et Orénoque.

En novembre 1881, il repartait de nouveau, dominé par sa passion des voyages, mais trouvait la mort sur la rivière Pilcomayo, près de la République Argentine, le 19 avril 1882.

Avec Crevaux disparaissait un explorateur de goût et de race, remarquable par son sang-froid, son mépris du danger et sa promptitude de décision.

Malgré une fin des plus étranges de la part d'un français, il est d'équité historique de relater le nom de Henri Coudreau.

Ancien élève de l'Ecole normale de Cluny, Coudreau avait été appelé à servir à Cayenne, comme professeur d'histoire et de géographie au Collège de Cayenne. Déjà porté par ses goûts et par ses études à l'entreprise de voyages d'explorations, il se pénétra de ce qui pouvait être fait dans l'intérieur de la Guyane, par la lecture des ouvrages des nombreux et éminents voyageurs qui, pendant deux siècles, avaient exploré le pays.

De 1883 à 1885, désigné par le Ministère de l'Instruction publique pour faire des explorations, il visita Counani, Mapa, l'Araguary, une partie du bas Amazone, le Rio-Negro et le Rio-Branco et atteignit le Tumuc-Humac où il séjourna pendant un certain nombre de mois et revint par l'Oyapock.

De 1889 à 1891, il explora les hauts affluents de l'Oyapock et du Yari, la Guyane centrale par le Camopi, l'Approuague, l'Inini et le Maroni.

Dans la plupart de ses voyages, Coudreau fut accompagné du chef Coni Apatou et de M. François Laveaux, aujourd'hui notable commerçant au Maroni.

Coudreau mourut sur le Trombetta ou sur le Rio-Branco en exploration pour le compte du Brésil où il s'était fixé depuis un certain nombre d'années.

Les noms des ordonnateurs Maillard-Dumesle (1769 à 1772) et Lescallier (1785 à 1788) méritent d'être cités et conservés pour leur bonne et intelligente administration. Une petite rue de la ville porte le nom de Maillard-Dumesle. Lescallier a laissé des

mémoires intéressants sur la Guyane. Ces deux hauts fonctionnaires, surtout Maillard-Dumesle, s'attachèrent à améliorer l'élevé du bétail et à l'augmenter par l'introduction de taureaux et d'étalons de race achetés à l'étranger.

Pierre-François de Mareuil, comte de Villeboi, administra la Colonie du 17 mai 1787 au 22 octobre 1788, date de sa mort à Cayenne. Pendant sa courte administration, il s'intéressa particulièrement à l'élevage du bétail et favorisa la création des ménageries de Macari qui furent confiées à Pomme dont la bonne administration dota la Colonie d'un troupeau considérable, se développant chaque jour. Pour sa grande notoriété, Pomme fut élu député de la Guyane à l'Assemblée constituante.

A l'expiration de son mandat, Pomme revint à la Guyane; il mourut de misère et de chagrin, par suite de la ruine des ménageries qu'il avait créées, due à la déplorable administration de son successeur et aux déprédations des Portugais.

L'élevage du bétail, avant cette époque, existait sans doute et avait pris un certain développement, mais la race laissait à désirer. Ce fut à l'amélioration de la race que se consacrèrent de nombreux administrateurs, surtout Maillard-Dumesle.

Des ménageries modèles avaient été créées par le Gouvernement à Macouria, Sinnamary et Organabo, et déjà en 1775 paissaient dans les prairies, s'étendant de Macouria à Organabo, près de seize mille bêtes de l'espèce bovine. La race ovine avait bien réussi, mais la race chevaline, tout en donnant beaucoup de produits, laissait à désirer par la beauté des sujets. A cette époque, la Martinique et la Guadeloupe étaient tributaires de la Guyane pour la viande de bœuf dont l'exportation annuelle employait de 20 à 25 caboteurs.

L'abandon des ménageries modèles, les épizooties qui, à plusieurs reprises, dévastèrent les ménageries particulières et le manque de protection de la part du gouvernement envers les éleveurs amenèrent peu à peu le dépérissement de l'industrie de l'élevage, malgré les résultats extraordinaires qu'elle avait donnés en peu de temps. Aujourd'hui, la colonie tire de l'étranger la plus grande partie du bétail nécessaire à l'alimentation des habitants, et le gouvernement a dû traiter avec un fournisseur étranger pour se procurer de la viande de boucherie pour les fonctionnaires, les militaires et les condamnés.

Avec des capitaux intelligemment employés, appuyés de la protection gouvernementale, de vastes ménageries pourraient être établies méthodiquement, même à proximité de Cayenne, et permettrait à la colonie de reprendre la situation florissante du passé.

Les gouverneurs qui suivirent le comte de Villeboi ne firent que passer à la Guyane et ne se consacrèrent guère à son développement. Séjournant, chacun d'eux, à peine une année, dans la colonie, ils ne purent rien entreprendre. La Guyane subit le contrecoup des événements qui suivirent en France la Révolution de 1789, et son commerce, son industrie et son agriculture s'en ressentirent durement.

Deux pouvoirs y existèrent simultanément pendant un certain nombre d'années. En dehors du gouverneur, un commissaire civil avait une autorité spéciale comme représentant de l'Assemblée nationale, de la Convention ou enfin du Directoire. Le dernier de ces commissaires fut Etienne-Laurent-Pierre Burnel, agent particulier du Directoire, de novembre 1798 à novembre 1799.

Par son autoritarisme et les mesures vexatoires qu'il prit, il mécontenta la population et la milice, qui était alors la seule force militaire du pays. Déposé de ses fonctions par le peuple et la troupe, il fut embarqué pour la France et remplacé par Etienne Franconie, habitant notable, président de l'Administration départementale, qui prit le titre de vice-agent du Directoire. Il conserva ses fonctions jusqu'au 9 janvier 1800. Il existe encore des descendants d'Etienne Franconie, tant dans la colonie qu'en France. Elie Franconie, son petit-fils, dont la descendance existe à Cayenne, fut le premier maire élu de Cayenne, en 1880; son deuxième petit-fils, Gustave Franconie, a été longtemps le député de la Guyane et vient d'être réélu.

C'est à M. Gustave Franconie qu'est due la création de la Bibliothèque coloniale « Alexandre Franconie », par la donation qu'il fit à la colonie de près de six mille ouvrages réunis par son père, homme d'érudition et de grand savoir, que le peuple vénérât comme un père et un bienfaiteur, d'où le nom de Bibliothèque coloniale Alexandre Franconie.

Le 9 janvier 1800, Jean-Baptiste-Victor Hugues prit le gouvernement, qu'il occupa d'abord sous le titre d'agent des Consuls, et plus tard, en 1804, sous celui de commissaire de l'Empire, commandant en chef de la colonie. Il gouverna jusqu'au 12 janvier 1809, date à laquelle, sous la double attaque des troupes portugaises et anglaises, il capitula en spécifiant la remise de la colonie aux Portugais. Il existe des descendants de Victor Hugues, représentés par la ligne féminine. Il revint plus tard dans la colonie et s'occupa de la culture de sa propriété du Quartier général, à l'embouchure du Mahury, et d'une autre dans la Comté.

La colonie fut doucement administrée par le gouvernement portugais, du 12 janvier 1809 au 8 novembre 1817. A cette date, en vertu des traités de paix de 1815, la colonie fut remise à Jean-François, comte de Carra-Saint-Cyr, lieutenant général des armées du roi, commandant et administrateur pour le roi, du 25 juillet 1819 au 12 mai 1823. Il sut

s'attirer l'affection de la population qui, à l'arrivée de son successeur Pierre-Laurent, baron de Laussat, fit une énergique protestation contre le départ de Carra-Saint-Cyr.

Sous le baron de Laussat, fut achevé le canal portant son nom, limite de la ville avec la banlieue sud, commencé sous Malouet. Le baron Laussat, qui avait été mal accueilli par la population à son arrivée, quitta la colonie regretté de tous.

Les gouverneurs de la Restauration et de la Royauté de 1830 furent tous des hommes de grande famille et de haute valeur qui s'attachèrent à développer la colonie.

Sous le gouvernement impérial, le capitaine de vaisseau, plus tard contre-amiral Louis-Marie-François Tardy de Montravel, qui avait épousé une petite-fille de Victor-Hugues, gouverna du 15 mai 1859 au 1<sup>er</sup> mai 1864. Il sut s'attirer l'affection et la reconnaissance de la population, en commençant les travaux de la conduite d'eau de Rorota, assisté de Michel Favart, créole guyanais, ancien délégué de la colonie en France, alors directeur de l'Intérieur. Mais ce fut seulement sous son successeur, le général Hennique, qu'en 1865 fut inaugurée la conduite d'eau. M. Auguste Qumtrie-Lamothe, administrateur de haute distinction et de grande valeur, était alors directeur de l'Intérieur. Des descendants de l'amiral de Montravel et du général Hennique existent en France. Quant à M. Qumtrie, il a laissé dans notre colonie une longue et intelligente lignée, dont les membres existent et ne sont pas encore dans le domaine de l'histoire.

A la mort de M. de Montravel, la colonie vota à sa veuve une pension spéciale annuelle de 3.000 francs, en reconnaissance de l'exécution de la conduite d'eau. La fontaine de la place du Gouvernement porte le nom de l'amiral. Le gouverneur fut puissamment aidé dans la réalisation des travaux de la conduite d'eau par le chef du service des Ponts-et-Chaussées de l'époque, Lallouette, homme d'une énergique et incessante activité. Pendant plus de trois ans, ce fut une lutte perpétuelle entre Lallouette et les différentes administrations de la colonie, et, souvent, avec son personnel supérieur. Il fallait maintenir d'une façon permanente la quantité d'hommes provenant de l'administration pénitentiaire nécessaire à l'accomplissement des travaux. Il fallait lutter pas à pas avec l'administration pour obtenir les crédits indispensables à l'œuvre. Il fallait contraindre à l'obéissance et à l'exécution des ordres les conducteurs des ponts et chaussées qu'étonnait l'activité du chef, nouveau venu. Lallouette sut briser toutes les résistances, soutenu par le haut et puissant appui du gouverneur de Montravel. La ville de Cayenne, reconnaissante, a donné le nom de Lallouette à l'une des plus belles rues de Cayenne, et la colonie a su reconnaître les éminents services de Lallouette en dotant sa veuve d'une rente viagère.

Le colonel d'infanterie de marine Jean-Louis Loubère, commandeur de la Légion d'honneur, gouverna la colonie du 14 mai 1871 au 29 septembre 1877. Homme de vouloir, d'autorité et d'énergique persistance, pour arriver au but qu'il avait en vue, il pensait que la main-d'œuvre de la transportation devait être consacrée à la confection des voies de communication et de pénétration pour assurer le développement du pays. Avec cette main-d'œuvre, il fit le double réseau de routes aboutissant au Mahury par le chemin dit de Rémire ou de la côte, et celui dit de la Madeleine par la montagne Tigre. Sous son incessante impulsion, ces deux voies, qui n'étaient guère que des sentiers poudreux en été ou des cloaques marécageux en hivernage, devinrent deux grandes routes carrossables. Il ne put que commencer la route de Cayenne par la Madeleine au Dégrad-Stoupan, situé sur le Mahury, en face de Roura. Les travaux s'arrêtèrent au bourg de Matoury, vers le douzième kilomètre. Constituer un réseau de routes allant de Cayenne à l'Oyapock, Kaw et Approuague et de Cayenne au Maroni en suivant la côte, telle était la grande conception du colonel Loubère.

Le portrait de M. Loubère existait dans la salle du Conseil privé et ses enfants qui vivent en France et sont sans doute des officiers de l'armée, pourront être retrouvés et prêter des souvenirs précieux de leur père pour l'Exposition coloniale de Marseille en 1906.

Les gouverneurs qui succédèrent à M. Loubère n'appartiennent pas encore tous à l'Histoire, plusieurs de ces hauts administrateurs étant encore vivants.

Cependant, il est juste de rappeler que la deuxième conduite d'eau dite de Rémire, par la route de Montabo, avec bassins de captage sur le flanc de ce monticule, est due à M. le gouverneur Grodet, sous son premier gouvernement de la colonie, du 3 mars 1891 au 3 juillet 1893. La conduite d'eau dite de Rorota, par la route de Baduel, avec bassin de captage au Cépérou, destinée à subvenir aux besoins d'une population de 6.000 habitants, était devenue insuffisante, la population de la ville ayant presque doublé, M. Grodet s'attacha à cette nouvelle œuvre et la fit mener à prompt et bonne fin.

Il y a lieu de rappeler aussi que, sous le gouverneur M. Camille Charvein, Commissaire général des Colonies, qui administra la Guyane du 30 juillet 1893 au 4 août 1895, fut exécutée l'expédition de Mapa, dans l'intérêt de nos nationaux persécutés et même emprisonnés par une bande de pillards brésiliens, sous les ordres de Cabral, soutenu lui-même par le Brésil. Les observations de notre Gouvernement étant restées sans effet auprès du Gouvernement Brésilien, M. Charvein se vit dans la nécessité d'envoyer à Mapa un aviso de l'Etat et des troupes d'infanterie de marine. Blâmé pour



cet acte de patriotisme, rendu nécessaire par les circonstances, pour la protection de nos nationaux et la conservation de nos droits, M. Charvein rentra en France.

Cette expédition peu mûrie, coûta la vie à un jeune officier, le capitaine Lunier, récemment promu, et à huit soldats et marins, au combat de Mapa le 15 mars 1895.

Les restes de l'officier et de ses frères d'armes reposent au cimetière de Cayenne, sous un monument élevé au moyen d'une souscription publique locale, de subventions de la Colonie et de la Municipalité cayennaise. L'inauguration de ce monument a eu lieu en août 1901 sous le Gouvernement intérimaire de M. Merwart, Secrétaire général du Gouvernement, avec toute la pompe civile et militaire que commandait cette solennité commémorative, à laquelle a présidé M. le général d'infanterie de marine, Dumas, alors en inspection à la Guyane.

Un tableau dû au pinceau de M. Paul Merwart, frère du jeune Gouverneur intérimaire, a consacré brillamment cette émouvante et patriotique solennité. M. Paul Merwart devait peu de temps après, mourir lui-même, victime de son amour pour l'art dans l'horrible catastrophe qui a anéanti Saint-Pierre (Martinique).

M. Louis Mouttet, Gouverneur de la Martinique, précédemment Gouverneur de la Guyane du 28 janvier 1899 au 3 avril 1901, disparaissait aussi, avec sa vaillante épouse, tous deux victimes du devoir, dans ce terrible désastre.

Un certain nombre de notabilités civiles, d'un passé relativement récent, sont dignes d'avoir une mention, une place dans cette notice monographique.

Pendant plus de quarante ans, Nicolas Merlet, ancien négociant et habitant, Chevalier de la Légion d'Honneur, occupa successivement les fonctions de Lieutenant commissaire commandant de la Ville, d'adjoint au Maire et enfin de Maire de la Ville, jusqu'à sa mort, à l'âge de 83 ans, arrivée le 6 avril 1867. Il mourut dans toute la verdeur de corps et d'intelligence, entouré de l'estime et de la vénération de ses concitoyens, qu'il avait su acquérir par sa bonté, son amabilité, son dévouement à la chose publique et surtout par son grand désintéressement. Bien que ne possédant qu'un modeste revenu, provenant d'une maison qu'il possédait dans la Ville, il s'abstenait de toucher les 4.000 francs annuels de frais de représentation, inscrits en sa faveur au budget local, pour les dépenses municipales. Il fut un ardent et permanent apôtre de l'adduction en ville de l'eau du Rorota.

Une modeste petite fontaine, enfouie sous les arbres de la place de l'Esplanade, presque en face de la maison qu'il habitait, rappelle seule le souvenir de cet homme de bien et de dévouement.

Les deux frères Coÿy, deux Nantais, qui avaient adopté pour pays la Guyane, méritent une mention particulière, en raison des services qu'ils ont rendus.

Félix Coÿy, habitant propriétaire à Approuague, dont il fut longtemps Commissaire commandant, dota la Guyane de la découverte de l'or, dont l'existence, soupçonnée depuis deux siècles, n'avait pas encore été reconnue.

En juillet 1855, un métis indien brésilien, Paulino ou Paoline, étant à l'Arataye, localité de l'Approuague, à la recherche de la salsepareille, avait fait la découverte de l'or. Il en fit part à Félix Coÿy, son compère, et à Prosper Chaton, son protecteur, qui faisait à Approuague une plantation de caoutchouciers. Tous deux en avisèrent le gouverneur, qui était alors l'amiral Fourichon. Le 10 mai 1856, sous le gouvernement de l'amiral Baudin, fut pris le premier arrêté autorisant et réglementant l'exploitation de l'or à la Guyane française.

La concession des terrains de l'Arataye, pour l'exploitation de l'or, fut accordée à Félix Coÿy. Il y périt assassiné vers 1864, par un métis indien brésilien et un groupe d'indiens roucouyennes poussés par un ancien militaire, ancien employé du placier, qui en convoitait la possession. Ce ne fut que, deux ans après que, sous l'énergique et dévouée persistance de la ménagère de Félix Coÿy, sur laquelle planaient d'iniques et d'odieus soupçons, la justice put mettre la main sur les coupables et les déférer à la Cour d'assises, devant laquelle se déroula un procès des plus émouvants, à Cayenne.

Rien, ni à Approuague, ni à Cayenne, ne rappelle le souvenir de Félix Coÿy, qui cependant a créé, pour la colonie, une source de richesses, dont elle vit depuis un demi-siècle et dont elle vivra encore longtemps, un moyen de prospérité et de développement d'où sortira peu à peu la colonisation de la Guyane française, ce vaste inconnu inexploité.

Quant à Paoline, il mourut indigent, le 19 décembre 1871, à l'hospice colonial de Cayenne.

Prosper Chaton, ancien consul de France au Vénézuéla, le créateur de Counani, qui nous eut doté du territoire contesté franco-brésilien, par l'extension de l'influence et de la langue françaises, si notre gouvernement l'eut favorisé, succomba, sur un affluent du Rio-Negro, miné par la fatigue et les privations, à la recherche d'un bien-être qu'il ne put atteindre pour ses enfants, dont l'une, veuve, vit encore et habite Cayenne.

Alexandre Coÿy, habitant notable, chevalier de la Légion d'honneur, ancien commissaire commandant du quartier de l'île de Cayenne, remplaça Nicolas Merlet comme maire de la ville, le 15 avril 1867, et exerça ces fonctions jusqu'au 15 avril 1880. A cette époque, par suite de l'application du décret constitutif des municipalités à la

Guyane, M. Elie Franconie, désigné par le suffrage universel, fut appelé à la mairie de Cayenne, en remplacement de M. Coüy.

Pendant sa longue carrière à la mairie, M. Coüy fut appelé deux fois à diriger intérimairement la Banque de la Guyane. Il administra cet établissement financier avec une réelle compétence. Possédant à fond le maniement des comptes, il jonglait avec les chiffres en même temps que, au courant des affaires du pays et de la situation de chacun, il savait résoudre promptement et pratiquement toutes les questions, ménageant les intérêts de la Banque, sans compromettre ceux des tiers.

Avec sa haute expérience des choses locales, il devint l'ami estimé et écouté du gouverneur, le colonel Loubère, qui se plaisait à prendre et à suivre ses conseils.

Le désœuvrement, et surtout le chagrin, abrégèrent les jours d'Alexandre Coüy qui, malgré ses hautes qualités, ne put se consoler de l'oubli de ses services éminents et de l'ingratitude populaire. La postérité a témoigné la même ingratitude à cet homme de valeur car, rien dans notre cité ne rappelle le nom d'Alexandre Coüy.

Le docteur Frédéric Virgile, créole de Cayenne, fut, comme médecin, un réel bienfaiteur pour toutes les classes de la Société. Pendant les épidémies de fièvre jaune de 1851, et des années suivantes, dues à une négligence administrative et à l'introduction de la transportation, le docteur Virgile, malgré sa nombreuse clientèle civile, se mit à la disposition du gouvernement, pour traiter à l'hôpital militaire les malades de tous ordres, militaires et civils, qu'atteignait le terrible fléau, les médecins de la marine décimés, ne pouvant plus suffire à la besogne. La croix de la Légion d'honneur fut la digne récompense accordée au dévouement de Frédéric Virgile, qui mourut, loin de sa ville natale, en France, à la force de l'âge, le 27 août 1873, dans un voyage qu'il avait entrepris pour rétablir sa santé.

A titre de passe-temps, le docteur Virgile avait créé à Remire, près de la mer, une propriété rurale sur laquelle il fabriquait le rocou, produit provenant d'une plante du même nom, originaire de la Guyane, alors de grand revenu. Par la beauté de ses rocous, cotés comme première marque, il obtint en France les plus hautes récompenses honorifiques en même temps qu'un rendement commercial important.

Son frère, sorti de l'École polytechnique, atteignit le grade de général de division d'artillerie et se fit un nom par ses traités spéciaux sur la mécanique.

Thomas-Marie Goyriéna, né à Bilbao et naturalisé français, mort le 18 février 1870, fut le dernier grand champion de la grande culture dans la Colonie. Arrivé à Cayenne après l'abolition de l'esclavage, avec quelques capitaux, c'est-à-dire au moment où tout le passé agricole sombre par le délaissement des grandes propriétés rurales, faute de travailleurs, Goyriéna, plein de courage et d'espoir dans l'avenir, se rendait acquéreur de grandes habitations situées non loin de Cayenne, abandonnées, faute de main-d'œuvre et de fonds de faisance valoir, par leurs propriétaires. Sur des terres conquises sur la mer par le procédé de Guisan, sous la vigoureuse impulsion et sous l'énergique et intelligente direction de Goyriéna, trois propriétés sucrières se relevèrent à l'embouchure du Mahury, sur la terre ferme à Roura, en face du dégrad des Cannes : le Canal Torcy, la Marie et le Quartier général, auxquelles plus tard fut adjointe l'habitation le « Pactole ». Comme premiers travailleurs, Goyriéna réunit les noirs des anciennes propriétés voisines, dispersés depuis l'émancipation, en leur donnant des terres à cultiver d'abord sur la propriété du Canal Torcy, moyennant l'obligation de fournir au donateur des journées de travail rétribuées. Le nom de cette habitation provenait d'un canal du même nom, menant de Mahury à Roura, creusé par l'Ingénieur de Torcy, pour le dessèchement des terres à la fin du dix-septième siècle, selon la méthode de Guisan. L'édification d'une église et la constitution du canal Torcy en paroisse, avec l'adjonction d'un lieutenant-commissaire commandant, officier de l'état-civil, achevèrent de grouper sur la propriété la population rurale. A la reprise de l'introduction des Africains, par l'immigration réglementée, et plus tard, lors de l'introduction d'immigrants hindous, le grand propriétaire, déjà en plein succès, parvenait à constituer un vaste atelier de plus de mille travailleurs, employés à la culture de la canne à sucre pour la fabrication du sucre et du tafia nécessaire aux besoins de la population.

Lutter contre les envahissements de la mer, qui voulait reprendre ses droits, fut l'œuvre permanente de Goyriéna pour la conservation de ses belles propriétés.

Le titre de Conseiller privé et la Croix de la Légion d'honneur récompensèrent ce vaillant athlète qui avait repris la tradition délaissée par les anciens habitants ruinés et découragés, en ce qui touche la grande culture coloniale, en même temps qu'il se créait une immense fortune, quand la ruine s'entassait partout dans la Colonie.

Après lui, son fils, aidé d'un grand et intelligent négociant de Cayenne, M. Wacongne, continuait pendant deux ou trois ans la tradition paternelle en maintenant la prospérité des propriétés. A la mort du fils, les habitations vendues par les héritiers tombèrent entre des mains inexpérimentées ; tout dépérit et croula, et, aujourd'hui, il ne reste de l'œuvre de Thomas-Marie de Goyriéna que quelques cheminées d'usine s'élevant au-dessus des palétuviers et des monceaux de ruines de l'église et des maisons d'habitation.

La descendance féminine de M. Goyriéna existe en France, mais sans doute pour

les petits-fils d'une mère créole et de l'énergique et intelligent espagnol, devenu profondément français, qui avait conquis ses titres de noblesse en même temps que ses lettres de naturalisation, la Guyane française n'est qu'un mythe lointain ou un Eldorado disparu, épuisé par le grand ancêtre.

Philistall Ursleur, créole de Cayenne, avocat, orateur éminent, à la parole vibrante et saisissante, était digne d'occuper dans un milieu plus vaste une situation en rapport avec sa haute valeur. Il fut pendant longtemps adjoint au Maire de Cayenne et conseiller privé et obtint pour ses services signalés la croix de chevalier de la Légion d'honneur. La rivalité des partis politiques et l'excitation des passions ne permirent pas à cette vaste intelligence d'occuper au Parlement, comme député de la Colonie, une place des plus distinguées. Il a survécu en son fils, Henri Ursleur, qui fut le député de la Guyane pendant deux législatures.

Achille Houry, ce parisien, fils d'officier, enfant de troupe, se fit paysan guyanais tant il aimait la Guyane et consacra sa vie à la culture et à l'intérêt public. Créateur du pénitencier des Roches à Kourou, il avait su donner aux fonctionnaires la vie facile par l'abondance des vivres et améliorer le sort des condamnés par une alimentation abondante et saine.

Président du Comité d'Exposition, président de la Chambre d'agriculture, conseiller général et maire de Cayenne, Houry fut, pendant plus de trente ans, le pilier de la démocratie guyanaise et l'homme dévoué aux intérêts publics.

A ces gloires guyanaises, un acte de haute justice s'impose, c'est la dénomination de leurs noms à donner à des places ou à des voies de la ville. Ce sera un modeste souvenir de reconnaissance que perpétuera leurs noms, auprès de la postérité, en rendant vivace l'histoire du pays.

Malgré les nombreuses explorations, malgré les ouvrages et les traités qui, depuis plus de deux siècles, ont été écrits par des voyageurs, par des érudits et par des administrateurs, la Guyane française est encore l'inconnu dans ses profondeurs; c'est encore une terre vierge à coloniser par l'apport des éléments nécessaires : population et capitaux.

Dans les vastes savanes des bords de la mer, qui s'étendent de Macouria à Organabo, par l'amélioration des pâturages, par la concentration des animaux dans des étables et par des soins hygiéniques, l'élevage du bétail pourrait arriver, comme précédemment, à un immense développement, qui assurerait à la population son alimentation en même temps qu'il créerait une source d'exportation.

Le passé a prouvé que toutes les cultures des plantes tropicales, conduites avec intelligence, peuvent réussir et prospérer dans les terres noyées, dans les hautes terres du pays et dans les terres moyennes. Le cacoyer et le caoutchouc, qui font la fortune de nos voisins du Brésil et du Vénézuéla, constitueraient des revenus importants qui alimenteraient encore l'exportation.

Dans les terres semi-sablonneuses du littoral, de la Pointe Macouria à Organabo, des plantations de cotonniers pourraient être reprises avec succès comme dans les temps passés. Au moment où les Etats-Unis font à la France, par leurs *trusts*, une opposition systématique à l'exportation du coton, il serait d'un réel intérêt colonial que les Colonies françaises puissent, par leur production cotonnière, affranchir la métropole du dur tribut de l'Etranger et de l'aléa que courent les grandes manufactures d'être privées, à un moment donné, de cette matière première, qui alimente tant d'établissements industriels.

Par des voies carrossables, le long de la mer capables de recevoir sur ses accorts un chemin de fer économique ou même un tramway à traction animale, de Cayenne au Maroni, et de Cayenne à l'Oyapock, on assurerait aux cultivateurs et aux éleveurs de bétail, facilité et promptitude pour le transport en ville de leurs produits, tant pour l'alimentation urbaine que pour l'exportation.

Une large percée au centre de la colonie permettrait l'accès, relativement facile, des régions de l'intérieur et par suite l'exploitation des richesses forestières, minérales, industrielles que recèle la région des vastes forêts, ainsi que l'ont fait nos voisins du Brésil.

Si, poursuivant l'œuvre commencée du chemin de fer allant de Saint-Laurent à Saint-Jean, l'Administration pénitentiaire, employant la main-d'œuvre pénale, en conformité de la loi, prenait pour programme la continuation de cette voie de pénétration, le long de la rivière du Maroni, on arriverait en peu d'années à atteindre les hauts plateaux des Tumuc-Humac. Là, on y trouverait un habitat, qui permettrait à l'Européen de faire les cultures coloniales et en même temps à l'Administration de la Colonie d'y établir un sanatorium, où les malades du littoral pourraient aller recouvrer la santé.

Une ligne régulière de vapeurs desservant toutes les communes de la colonie jusqu'aux points accessibles des fleuves, notamment sur l'Approuague, fleuve central du pays, un chemin de fer de pénétration partant de ce point terminus d'atterrissage des vapeurs, et pénétrant dans l'intérieur avec embranchements à droite et à gauche, seraient

des travaux d'utilité publique et générale que l'Administration locale et l'Administration pénitentiaire, unies dans un même but, devraient exécuter, d'après un programme mûri et suivi ponctuellement pour arriver à la colonisation du pays.

Mais pour arriver à tirer tout le parti désirable de la Colonie, il importe de bien connaître le pays, par l'étude de ses nombreux produits inexploités, de sa topographie générale, de son irrigation et de son orographie. Dans ce but, la création d'une mission scientifique permanente est nécessaire. Cette mission composée de spécialistes, d'érudits dévoués et endurants, opèrerait, de proche en proche, soit en partant de la région habitée du rivage pour atteindre l'intérieur, soit en commençant au contraire par l'intérieur, à étudier sur toute la largeur, pour revenir au rivage. Elle devrait être toujours complète, étant sans cesse renouvelée, c'est-à-dire que les membres que la fatigue et les duretés de l'œuvre obligeraient à rentrer en France, provisoirement ou définitivement, devraient être remplacés, au moins momentanément. Des subventions de la Colonie et de l'Etat (Ministère de l'Instruction publique et Ministère des Colonies) assureraient la vitalité de cette institution, et en même temps une situation aux membres de la mission, digne de leur savoir et de leur dévouement, et en rapport avec les risques courus par eux.

Par la réalisation de ce plan, d'abord, et par l'accomplissement progressif des travaux et des moyens de pénétration préconisés plus haut, notre vieille colonie, si négligée et si calomniée, entrerait dans la voie de la prospérité qu'elle avait commencé à avoir il y a un siècle; elle prendrait la place qu'elle est capable d'occuper parmi nos possessions d'outre-mer. Le beau nom de France Equinoxiale serait dignement porté par cette Nouvelle Guyane, qui n'est aujourd'hui séparée de la Métropole que par douze ou quatorze jours de voyage en vapeur direct.

Henry RICHARD,

*Président honoraire de la Chambre d'Agriculture de Cayenne.*





